

## Répartition de l'usufruit en cas de revente

## Par darkie, le 06/09/2011 à 22:28

Bonjour, voici ma situation : j'ai acheté une maison avec ma mère, j'en suis la nu-propriétaire, ma mère l'usufruitière. Nous avons vécu dans cette maison (deux étages) pendant 3 ans, mais suite à un conflit ma mère a fait valoir son droit d'usufruitier et m'a mise à la porte. Nous avons mis la maison en vente. Ma question est la suivante : nous avons financé la maison à hauteur de 50% chacune. Ma mère a 61 ans et la valeur fiscal de l'usufruit si je ne me trompe pas est donc de 60% en ma faveur. Cette répartition est-elle différente du fait qu'elle a financé la moitié de la maison, ou se refère-t-on quoi qu'il arrive lors de la vente à la valeur fiscal de l'usufruit quel que soit le financement de départ? Merci d'avance de vos réponses